



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
(E) 2958-2814
(P) 3006-306X**

Volume 4, Numéro 3, Juin 2026

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>



<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>



<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>



<https://www.ajol.info/index.php/akiri>



[https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)



<https://oaji.net/journal-detail.html?number=14071>

Impact factor : SJIF 2026 : 7.620

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roal, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 TOPPE Eckra Lath, Professeur titulaire, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
 SIDIBÉ Moussa, Maître de Conférences, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
 KAZON Diescieu Aubin Sylvere, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
 MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Sjifactor: <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID: <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

AJOL: <https://www.ajol.info/index.php/akiri>

IPIndexing: [https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)

OAJI: <http://oaji.net/journal-detail.html?number=14071>

Impact factor: SJIF 2026: 7.620

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue **AKIRI** n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzokru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Anglais

1. **The Utopias of Toni Morrison's Paradise**
SORO Dolourou..... 1-11
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.1>
2. **Abjection and Desire: A Feminist Reading of Sarah Kane's Phaedra's Love and Eugene O'Neill's Mourning Becomes Electra**
Wandja Fatoumata TUO & Ouana Alassane SEKONGO..... 12-24
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.2>
3. **Émergence du sujet féminin et esthétique de l'oralité dans Their Eyes Were Watching God de Zora Neale Hurston**
Zié Bi Golé Eugène KOFFI & Bi Zoh Elisée GOLE..... 25-37
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.3>
4. **Black Renaissance and Baraka's Legacy**
Yao Katamatou Kouma..... 38-53
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.4>
5. **Influence des facteurs sociodidactiques sur l'enseignement et l'apprentissage de l'anglais : cas du lycée Soundjata Keïta**
Yacouba Boubacar TOURE..... 54-66
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.5>
6. **Remote sensing monitoring and assessment of oil pollution from 2015 to 2020 in the Gulf of Guinea: The case of the two Congos and the Cabinda region (Angola)**
Marius MASSALA MBINDZOUKOU..... 67-81
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.6>

Études hispaniques

7. **El "muro de la vergüenza" en Chambacú, corral de negros de Manuel Zapata Olivella: entre opresión y expresión de la libertad**
Bonzallé Hervé SAKOUM..... 82-94
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.7>

Lettres Modernes

8. **Le fragmentaire : les modalités d'un mécanisme dramaturgique du théâtre d'Aristide Tarnagda**
Kan Mathieu KOUASSI 95-109
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.8>
9. **Poétique de la migration et reconfiguration postcoloniale du roman africain francophone chez Maurice Bandaman**
Kagnon Brahim SANOGO..... 110-124
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.9>

- 10. Migration et développement local dans le roman africain francophone**
Koudougou Frédéric KONTOGOM..... 125-138
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.10>
- 11. Écrire, créer et diffuser le théâtre de commande d'intervention sociale**
ZAGRÉ Issa..... 139-154
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.11>
- 12. Le sacré au risque de la déconstruction ou le discours de la
« désédéification » dans galerie infernale de Jean-Marie Adiaffi**
Zana Karim SORO..... 155-168
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.12>
- 13. La pratique stylistique à l'œuvre dans « larmes en pleurs »,
extrait de la mère rouge de C. Marshall Kissy**
Aby Emmanuel AKADJÉ..... 169-182
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.13>
- 14. Quête de l'altérité et dialogue interculturel dans l'attentat
de Yasmina Khadra : se réconcilier au-delà des extrêmes
et des frontières identitaires ?**
Mamadou KONATE..... 183-196
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.14>

COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET ARCHITECTURE

Sciences du langage et de la communication

- 15. Essai de sémantique des mots onomatopéiques et idéophoniques**
Koffi Joël KOUAKOU & Koffi Yéboua Vincent KOUASSI 197-210
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.15>
- 16. Les difficultés des situations de transfert en activités de langage
et lecture à l'école élémentaire**
Oumar DIA..... 211-231
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.16>
- 17. Débats citoyens et vie sociopolitique en Côte d'Ivoire
à l'ère du numérique**
Konan Zagoh Martial YAO & Olive-Martial Kokoi ASSEU 232-248
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.17>

Architecture & urbanisme

- 18. Planifier, aménager et bâtir des « villes en mouvements » au Sahel :
cas de la ville moyenne de Pouytenga au Burkina Faso**
Pougwendé Léandre GUIGMA..... 249-273
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.18>

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Histoire

19. **Relire Cheikh Anta Diop : pour une critique historiographique de son assimilation à l'afrocentrisme**
Yves Victor NGONO..... 274-295
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.19>
20. **L'immigration libano-syrienne en AOF : des abords des Rivières du Sud à la constitution d'une diaspora robuste (XIX^e-XX^e siècles)**
Abdou Karim TANDJIGORA..... 296-316
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.20>
21. **L'histoire des Oubi, un peuple de l'ouest ivoirien peu connu, des origines à la période coloniale**
TOURE Tiegbe & GNETO Gbakre Jean-Patrice..... 317-330
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.21>
22. **Les arts plastiques contemporains burkinabè entre défis et survie**
Hyacinthe SANDWIDI, Adama TOURÉ & Patrick KABRÉ..... 331-348
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.22>
23. **Engagement des associations musulmanes dans la promotion du don de sang au Burkina Faso (1997-2025)**
Aboubakar Sidiki SEGDA & Adama KABORE..... 349-365
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.23>
24. **Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) au Mozambique et en Côte d'Ivoire : une approche des mobilités post-conflit**
KOUASSI Tehua Maizan & KOUASSI Noël Zouzou..... 366-384
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.24>
25. **Les « choses-dieux » chez les peuples de l'Est du Cameroun : matérialité du sacré et ontologies religieuses**
Jeannette Sylvie PILO ATTA..... 385-405
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.25>
26. **La musique traditionnelle au Burkina Faso à l'épreuve des dynamiques sociales : cas de la musique des Lyèla de la Province du Sanguié**
Emmanuel BAYALA & Jean Célestin KY..... 406-420
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.26>
27. **La diplomatie culturelle de la Côte d'Ivoire (1959-2021) : genèse, recompositions et enjeux d'un soft power africain**
Amenan Félicité Nadège DJAHA & Bakary TRAORÉ..... 421-440
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.27>
28. **L'impact de la présence de l'école occidentale sur les institutions de formation traditionnelles chez les Djimini, 1903-1960**
Drissa COULIBALY..... 441-453
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.28>

- 29. Les confréries religieuses au Sénégal : un facteur de solidarité et de cohésion sociale**
 Sadibou SEYDI..... 454-467
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.29>
- 30. L'État dans la gestion du hadj et du pèlerinage chrétien en Côte d'Ivoire**
 Fatoumata BAMBA & Kiyali KONE..... 468-481
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.30>

Géographie

- 31. De l'eau impure à l'eau potable à Legaïn/Lallé dans la région du Mayo-Kebbi-Est au sud-ouest du Tchad**
 BAYANG Sirbéle..... 482-495
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.31>
- 32. Analyse de l'engagement des populations dans la gestion des déchets plastiques sur les plages de la ville de Sassandra (Côte d'Ivoire)**
 Youto Elodie Ama DOUBA..... 496-513
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.32>
- 33. Le marketing territorial, nouveau levier du développement territorial du département de Rufisque (Dakar/Sénégal)**
 Moussa TAMBA, Abdourahmane Mbade SÈNE & Oumar SALL 514-530
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.33>
- 34. Évaluation des géopotentialités du département de Vavoua en faveur de la culture de l'anacarde à partir des SIG et l'analyse multicritère (AMC)**
 Kopeh Jean-Louis ASSI..... 531-548
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.34>
- 35. La filière manioc : un levier d'autonomisation des femmes rurales dans la sous-préfecture de Djebonoua**
 N'guessan Pascal KONAN, Watagaman Paul YEO,
 Koffi Landry DIBY & Dhédé Paul Éric KOUAMÉ..... 549-564
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.35>
- 36. Filières d'approvisionnement et stratégies commerciales des produits alimentaires dans les marchés urbains de Ziguinchor (Sénégal)**
 Yaya DIALLO, Djiby SOW, Sécou Omar DIEDHIOU & Oumar SY..... 565-582
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.36>
- 37. Perception des populations sur l'usage des passerelles piétonnes dans la ville de Bamako (Mali)**
 Charles SAMAKE..... 583-598
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.37>
- 38. Récurrence des inondations à Bamako, impacts de l'aménagement de Diafaranako**
 Adama SISSOKO & Moussa Mady KEITA..... 599-614
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.38>

- 39. La province gabonaise de la Nyanga comme espace-frontière :
logiques sociospatiales et mécanismes de la circulation des stupéfiants**
Poliny NDONG BEKA II & Joa-Méline MAGANGA BOUSSOUGOU..... 615-635
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.39>
- 40. Diagnostic de la gestion foncière dans le périurbain de Bouaké
(Centre Côte d'Ivoire)**
Konan Norbert Koffi..... 636-653
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.40>
- 41. Impacts de la qualité de l'eau sur la santé des ménages à Koro, Mali**
Abdoulaye TOGO & Abdou BALLO..... 654-668
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.41>
- 42. Scolarisation au primaire dans la région du Gontougo
au nord-est de la Côte d'Ivoire : déterminants et
perspectives pour une scolarisation durable**
Kouadio Franck Olivier YAO, Tozan ZAH Bi & Ané Landry TANO..... 669-685
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.42>
- 43. Les marchés périphériques dans la connection de l'hinterland
agricole et la métropole Yaoundé**
Fridolin Brice Nicolas ATEKOA MBARGA..... 686-702
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.43>
- 44. Variabilité climatique et environnementale et incidence des infections
paludéennes en milieu urbain sahélien : cas des districts de sante
de Maroua (Extrême-nord, Cameroun)**
Daniel Valérie BASKA TOUSSIA, Maurice NDIKWE DOURWE &
François GONGA..... 702-720
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.44>
- 45. Le programme de « villagisation » dans l'Unité-SOCAPALM d'Eseka,
au Cameroun : Dynamiques des acteurs, pratiques socio-spatiales
et effets induits**
MBOUHNOUM Philippe Alexandre Emmanuel & NDJOGUI Thomas-Eric 721-742
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.45>
- 46. Défis et perspectives de formation des femmes dans les instituts
éducatifs du Département de Botro (Côte d'Ivoire)**
Maxime YAPI..... 743-757
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.46>
- 47. Polarisation urbaine des nuisances environnementales.
Les bruits et les odeurs dans le Grand-Libreville (Gabon)**
Jean-Kevin Aimé TSIBA..... 758-779
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.47>
- 48. Vulnérabilité des quartiers urbains face aux risques d'érosion
à Dikodougou (Côte d'Ivoire)**
SORO Seydou Kadodjomon..... 780-792
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.48>

- 49. The Bororo community: From the Decline of Pastoralism to the Challenges of Socio-economic Reintegration**
Sylvain TCHAGUI & Umaru HASSAN BUBA..... 793-809
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.49>
- 50. Activités artisanales et crise de l'assainissement urbain à Dimbokro (Centre de la Côte d'Ivoire)**
N'guessan Arsène KOUADIO & Akissi Ketsia KOIDJO..... 810-825
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.50>

Philosophie

- 51. La crise identitaire et l'apport de solution cartésienne pour la valorisation du droit humanitaire**
Kouassi Luc N'GOTTA..... 826-842
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.51>
- 52. Gouvernance des ressources naturelles et conflits intercommunautaires au Tchad : cas des conflits agriculteurs-éleveurs dans la sous-préfecture de Bologo/Tandjile-ouest**
OLAME HOUMINA Patrice..... 843-860
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.52>
- 53. Penser l'IA comme science auxiliaire en médecine avec Claude Bernard**
Tiasvi Yao Raoul AGBAVON..... 861-873
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.53>
- 54. La politique de l'équilibre régional au Cameroun : peut-on sortir de la controverse ?**
Gilbert Hippolyte MBENDA TOUM..... 874-892
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.54>
- 55. Parole de l'Être comme authenticité ek-sistentielle du Da-sein**
Yao Wilfried N'GUESSAN..... 893-910
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.55>
- 56. Travail, identité et reconnaissance dans la société de l'automatisation**
Bi Naga Landry BOTTY..... 911-918
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.56>
- 57. Orpaillage artisanal et migrations en Afrique : entre quête existentielle, crise écologique et exigence écosophique**
Méfègbé MÉITÉ..... 919-932
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.57>
- 58. Hobbes et les crises foncières en Afrique : cas de la Côte d'Ivoire**
Kouadio Louis N'GUESSAN..... 933-948
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.58>
- 59. De l'évidence à la pluralité : l'avènement des géométries non-euclidiennes comme rupture épistémologique**
Moctarou BALDÉ..... 949-961
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.59>

- 60. Architecture et urbanisme de l'Égypte pharaonique :
modèles du développement durable pour la Côte d'Ivoire**
Konan Lazard KOUADIO..... 962-977
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.60>
- 61. La liberté de philosopher à l'épreuve de la religion :
l'exemple de Fichte et Forber**
Julien YABRE..... 978-991
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.61>
- Anthropologie et sociologie**
- 62. Conservation of vegetated green spaces in the municipality
of Ouagadougou by 2050**
Roséline KAMBOULÉ, Pounyala Awa OUOBA &
Kpemame DJANKARI..... 992-1005
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.62>
- 63. Analyse du fonctionnement des structures socio-éducatives
en mode décentralisé dans le cercle de Bougouni/Mali**
Youssef Kolon COULIBALY..... 1006-1020
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.63>
- 64. Usages sociaux des MILDA et bien-être des populations dans les
communautés rurales de côte d'ivoire : cas des populations de Djébonoua**
Kouakou Luc N'GOTTA & Koffi Dermane KOUAKOU..... 1021-1031
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.64>
- 65. « Travail des enfants dans le transport routier à Daloa :
cas des minibus » Centre-ouest Côte d'Ivoire**
Nawan Issouf OUATTARA & Issiaka KONE 1032-1047
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.65>
- 66. Propagation des discours haineux et éducation aux médias :
Responsabilité individuelle face au tribalisme et à
la cohésion sociale au Cameroun**
Paulette Mappi Dzukou..... 1048-1074
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.66>
- 67. L'accès par l'exception : Modélisation du processus de sécurisation
foncière des femmes en milieu rural ivoirien**
Walo Monique GRAH Epouse SARAKA..... 1075-1092
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.67>
- 68. Gouvernance informelle et expérience des usagers
face à l'absentéisme administratif dans le Gbêkê**
Zanga Aboudramane TOURÉ..... 1093-1107
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.68>
- 69. Savoirs endogènes, techniques innovantes et gestion des pathologies
du cacao : cas de Téapleu (ouest de la Côte d'Ivoire)**
Siaky Motihé KAMARA..... 1108-1125
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.69>

- 70. Assainissement productif et développement rural : analyse sociologique des enjeux économiques et environnementaux à Bouaflé**
 Jeannine Tchely GAUZE & YAPI Ellélé Aimé Marius..... 1126-1138
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.70>
- 71. Réseaux relationnels et recours maternels aux soins des enfants malnutris à Bouna (Côte d'Ivoire)**
 Kouassi Serge KOUADIO & Aka N'zi Jean-Vincent KOUA..... 1139-1151
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.71>
- 72. Violences sexuelles en Centrafrique : disparités sanitaires territoriales et résilience des survivantes**
 Kassanabin Diakaridia Frédéric SILUE & Aka N'zi Jean-Vincent KOUA...1152-1162
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.72>
- 73. Résistances et adaptations en contexte précaire : logiques de l'auto-emploi des jeunes conducteurs de taxis-motos à Bangui**
 Hyacinthe Anicet BEKPA..... 1163-1179
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.73>

Psychologie

- 74. Épisodes suicidaires en milieu universitaire : causes motivationnelles et stratégies de résilience chez un échantillon de huit étudiants de l'Université Félix Houphouët-Boigny**
 Kinanya Donatien TOURE, BA Néné TRAORE,
 KONE née YEO Lokotianwa Sali & Grace Daniella AMAKON..... 1180-1201
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.74>

Criminologie

- 75. Enjeux de pouvoir et Gestion de risques miniers dans la carrière de Kalukuluku, à Lubumbashi**
 MULUNDA TSHIEYA Lucien..... 1202-1217
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.75>

Science de l'éducation

- 76. Manifestations de la pédagogie active dans les pratiques ordinaires des enseignants en classe de géographie**
 Mamadou THIARE & Ismaila MBODJI..... 1218-1236
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.76>
- 77. Jeux sérieux et humanité numérique : Vers une éducation contextualisée en Afrique**
 THIAM Aboubekr, MAIGA Alhoudourou,
 DIOP Alassane & HOTTE Richard..... 1237-1252
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.77>
- 78. Les obstacles de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Tchad »**
 Ali Moussa & Ousmane Hassane Ousmane..... 1253-1270
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.78>

79. Approche inclusive et différenciation pédagogique pour les apprenants de l'école primaire burkinabè présentant un bégaiement

Dasmané MOGMENGA, Oumou DIALLO &

Wenkuuni Désiré POUDIOUGO..... 1271-1284

Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.79>

Sciences juridiques et politiques

80. Les dynamiques des migrations climatiques en Afrique

Saad CHAFIK..... 1285-1303

Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.80>

L'État dans la gestion du hadj et du pèlerinage chrétien en Côte d'Ivoire

Fatoumata BAMBA

*Maître-Assistant,
Université Péleforo Gon Coulibaly,
Korhogo - Côte d'Ivoire,
Email : fatoubamba05@gmail.com*

&

Kiyali KONE

*Maître-Assistant,
Université Péleforo Gon Coulibaly,
Korhogo - Côte d'Ivoire,
Email : ki.k@hotmail.fr*

Date de soumission : 15-05-2026

Date de publication : 30-06-2026

Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.30>

Résumé

La question religieuse a toujours été une préoccupation majeure pour l'État de Côte d'Ivoire. Dans un contexte marqué par le pluralisme religieux, l'état ivoirien intervient dans l'organisation des pèlerinages chrétiens et du hadj depuis les années 1960. Cette intervention vise à garantir les intérêts spirituels, à assurer une gestion transparente des ressources, à préserver la paix sociale, la diplomatie et la sécurité des pèlerins. Les gouvernements qui se sont succédés ont utilisé le hadj et le pèlerinage chrétien comme des instruments de promotion de la liberté et de consolidation de l'unité nationale. Cette forte implication s'explique également par les dysfonctionnements observés dans l'organisation du hadj dans les années 2000 et 2006 du fait des rivalités entre associations. Face à tout cela, l'État a pris le contrôle de l'organisation en mettant sur pieds des organes spécialisés afin de restaurer la confiance des fidèles. Le pèlerinage chrétien a fait également l'objet d'un encadrement similaire. Cela traduit la volonté des autorités de traiter équitablement les principales communautés religieuses et a renforcé le dialogue interreligieux. Toutefois, est-il que, malgré les progrès réalisés, des défis demeurent en matière de transparence, de professionnalisation des acteurs et de coopération entre les pouvoirs publics et les organisations religieuses.

Mots clés : État, Gestion, Hadj, Pèlerinage-Chrétien, Religion

The State's role in the management of the Hajj and Christian pilgrimages in Côte d'Ivoire

Abstract

Religious issues have always been a major concern for the state of Côte d'Ivoire. In a context marked by religious pluralism, the state has been involved in organizing Christian pilgrimages and the Hajj since the 1990s. This involvement aims to guarantee spiritual interests, ensure the safety of pilgrims, manage resources transparently, and maintain social peace and diplomacy. Successive governments have used the Hajj and Christian pilgrimages as tools to promote freedom and strengthen national unity. This strong involvement is also explained by the problems observed in organizing the Hajj in 2000 and 2006 due to rivalries between associations. In response, the state took control of the organization by setting up specialized bodies to restore

believers' trust. The Christian pilgrimage has also been subject to similar oversight. This reflects the authorities' desire to treat the main religious communities fairly and to strengthen interfaith dialogue. However, despite the progress made, challenges remain in terms of transparency, the professionalization of stakeholders, and cooperation between public authorities and religious organizations.

Keywords: State, Management, Hajj, Pilgrimage-Christian, Religion

Introduction

Les pèlerinages religieux constituent des moments importants de la vie spirituelle des fidèles. En Côte d'Ivoire le hadj représente le cinquième pilier de l'islam et les pèlerinages chrétiens, notamment ceux organisés vers les lieux saints, tels que Rome, Bethléem, Lourde, Jérusalem, ou d'autres sanctuaires mariaux, rassemblent chaque année des milliers de croyants¹. Au-delà de la dimension religieuse, ces déplacements mobilisent d'importants moyens humains, financiers et logistiques, qui nécessitent une organisation rigoureuse ainsi qu'un encadrement institutionnel.

Dans une atmosphère marquée par la diversité religieuse et en raison de sa ferme volonté de sauvegarder le bien-être social, l'État ivoirien s'investit dans la structuration et la supervision des pèlerinages. Son intervention vise à garantir la sécurité des pèlerins, la transparence des procédures, le respect des normes administratives ainsi que la protection des intérêts des citoyens. Cette pleine implication se traduit également par la mise sur pieds de cadres réglementaires, la création d'organes de gestion et la collaboration avec les autorités religieuses et les partenaires internationaux. L'objectif de cette étude est de mettre en exergue les fondements de l'implication de l'État dans la gestion des pèlerinages religieux en Côte d'Ivoire. De comprendre le mode de fonctionnement des institutions mises en place et évaluer les difficultés rencontrées. Cette réflexion permettra de mieux cerner les enjeux liés à l'organisation des pèlerinages dans un État laïc garantissant la liberté de religion.

Toutefois, pour une meilleure compréhension de l'implication de l'État dans la gestion du hadj et du pèlerinage chrétien en Côte d'Ivoire, il convient de se poser la question suivante : Quel est le mécanisme de gestion du hadj et du pèlerinage chrétien par l'État de Côte d'Ivoire ? De cette question principale découlent plusieurs interrogations subsidiaires. Il s'agit entre autres de savoir : Comment l'État de Côte d'Ivoire organise-t-il les pèlerinages ? Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour assurer le bon déroulement des pèlerinages ? Quels sont les défis auxquels l'État ivoirien fait face ? L'ensemble de ces interrogations nous permet de

¹ Entretien réalisé avec Martial Kouakou, 61 ans, éducateur retraité et ancien choriste à l'église catholique, Korhogo le 12/04/2026

souligner la place, le rôle, les stratégies et les difficultés de l'État dans cette organisation capitale pour les Ivoiriens.

Afin de donner une réponse à ces questions, nous avons effectué des enquêtes orales, parcouru les centres de documentations et les institutions susceptibles de nous fournir les informations nécessaires à notre étude. Ainsi, tout en nous focalisant sur la démarche historique, après la collecte des données, nous sommes passés au dépouillement, à la confrontation et à l'interprétation dans l'optique de faire ressortir les informations utiles à notre étude. Cette démarche nous a permis d'articuler notre travail autour de trois axes. Le premier traite des fondements de l'implication de l'État de Côte d'Ivoire dans la gestion du hadj et du pèlerinage chrétien. Le deuxième axe s'appesantit sur le mécanisme de gestion du hadj et du pèlerinage chrétien. Le troisième axe met en avant les difficultés et les conséquences de la gestion du hadj et du pèlerinage chrétien par l'État de Côte d'Ivoire.

1. Les fondements de l'implication de l'État de Côte d'Ivoire dans la gestion du hadj et du pèlerinage chrétien

L'implication de l'État de Côte d'Ivoire dans la gestion du hadj et du pèlerinage chrétien repose sur des fondements d'ordre historique, juridique, social et politique. Cette implication constitue une manifestation de sa mission de protection des citoyens, de maintien de la cohésion sociale, de préservation de l'ordre public et religieux.

1.1. Les fondements historiques et juridiques

La constitution de la République de Côte d'Ivoire impose aux pouvoirs publics la mise sur pied des conditions qui permettent aux citoyens d'exprimer leur foi à travers leurs pratiques religieuses, notamment le hadj et le pèlerinage chrétien. C'est dans ce sens que l'État intervient principalement comme régulateur afin d'assurer la transparence des procédures, la sécurité des pèlerins et la coordination avec les autorités des pays d'accueil.

L'engagement de l'État trouve également son fondement dans les impératifs de protection des citoyens. Le hadj rassemble chaque année des milliers de fidèles de divers pays dans le monde, ce qui expose les pèlerins à des risques sanitaires, logistiques et sécuritaires importants. De 1990 à 2024 l'on enregistre près de 6173 décès dans ce lieu saint. Et ce, du fait des bousculades, des soucis de ventilation, d'asphyxie, de piétinement, d'effondrement de grue, de chaleur extrême et d'incendie (Le monde avec AFP, 2024). Les tragédies survenues à la Mecque au cours des dernières décennies ont conduit de nombreux États africains à renforcer leur implication dans l'encadrement des pèlerins (S. Bava et K. Boissevain, 2013 : 35). En Côte d'Ivoire, cette implication se traduit par la mise en place de commissions

nationales chargées de la sélection des opérateurs, de la préparation administrative des pèlerins, de leur accompagnement médical et de leur assistance diplomatique.

L'implication de l'État répond également à des considérations de gouvernance publique. Avant les réformes des années 2010, le hadj ivoirien était régulièrement marqué par des dysfonctionnements liés à la mauvaise coordination entre les différents acteurs, aux retards de transport et aux insuffisances dans la prise en charge des pèlerins, notamment en 2000 et en 2006, comme l'exprime Bintou Sidibé :

J'avais sodé pour le hadj 2006 tout ce qu'il fallait. Remplis toutes les procédures administratives. Mais j'ai attendu que les responsables chargés de toute cette organisation me disent le jour de mon départ en vain. Cela n'a jamais été effectif. Il a fallu attendre l'année suivante afin de pouvoir effectuer le pèlerinage. Cela a été un coup dur pour moi et d'autres personnes dans le même cas².

Face à ces difficultés, les autorités publiques ont progressivement renforcé leur rôle de coordination afin d'améliorer la qualité du service rendu et de restaurer la confiance des populations. Cette évolution illustre l'application des principes de la nouvelle gestion publique qui préconisent une meilleure régulation des services présentant un intérêt collectif (S. Osborne, 2006 : 380).

En ce qui concerne le pèlerinage chrétien, notamment les déplacements vers Rome ou Lourdes..., l'intervention de l'État demeure généralement moins prononcée que pour le hadj. Cette différence s'explique principalement par les modalités d'organisation de ces pèlerinages, qui relèvent davantage des structures ecclésiastiques et des agences privées. Toutefois, les autorités ivoiriennes apportent un appui institutionnel lorsque des questions relatives à la sécurité, aux relations diplomatiques ou aux formalités administratives l'exigent³. Cette approche traduit une volonté de garantir une égalité de traitement entre les principales confessions religieuses dans le respect du principe de laïcité.

1.2. Les fondements socio-politiques

L'action de l'État s'inscrit dans une stratégie plus large de consolidation de la cohésion sociale. Dans un pays caractérisé par une importante diversité religieuse, la gestion équilibrée des grandes manifestations confessionnelles participe à la prévention des tensions et au renforcement du dialogue interreligieux. Selon Organisation des Nations Unies (ONU) pour l'éducation, la science et la culture, la reconnaissance institutionnelle de la diversité religieuse constitue un facteur essentiel de stabilité dans les sociétés pluralistes (Rapport mondial de

² Entretien réalisé avec Bintou SIDIBE, 66 ans, ménagère, le 22/06/26 à Korhogo (quartier Soba)

³ Entretien réalisé avec Abbé Emmanuel, 71 ans, prêtre à Tafiré, le 13/05/26 au diocèse de Tafiré

suivi sur l'éducation, 2017/2018). En Côte d'Ivoire, cette orientation s'est particulièrement affirmée après les crises sociopolitiques des années 2000, au cours desquelles les autorités ont multiplié les initiatives visant à promouvoir le vivre-ensemble.

Enfin, l'implication de l'État trouve son fondement dans les exigences de la coopération internationale. L'organisation du hadj dépend des quotas attribués par les autorités saoudiennes, des accords diplomatiques et des normes sanitaires internationales. La présence de l'administration publique facilite les relations avec les autorités étrangères et garantit le respect des engagements internationaux de la Côte d'Ivoire (S. Bava et K. Boissevain, 2013 : 55). Ainsi, l'État agit comme un intermédiaire indispensable entre les institutions religieuses nationales et les partenaires internationaux.

Il faut souligner que les fondements de l'implication de l'État ivoirien dans la gestion du hadj et du pèlerinage chrétien résultent également de la convergence de plusieurs impératifs. Loin de remettre en cause le principe de laïcité, cette implication traduit une conception moderne de l'action publique dans laquelle l'État assure la coordination et la sécurisation des activités religieuses présentant un intérêt général. Comment cela fonctionne-t-il ?

2. Le mécanisme de gestion du pèlerinage chrétien et du hadj

Depuis la période coloniale jusqu'aujourd'hui, le pèlerinage chrétien et le hadj suscitent de nombreuses passions tant au niveau des gouvernants que des fidèles. Le mécanisme de gestion repose ainsi sur une chaîne institutionnelle associant les autorités publiques, les représentants religieux et les structures techniques. Dans le cas du hadj, l'État travaille avec des instances de coordination religieuse musulmane, des agences de voyages, des services de santé, des services de sécurité et des administrations chargées des passeports, des visas et du transport. Cette organisation vise à centraliser les inscriptions, contrôler les départs et limiter les pratiques informelles qui avaient longtemps favorisé l'inefficacité ou les détournements⁴. Concrètement, le processus commence par l'enregistrement des candidats au pèlerinage. Viennent ensuite la collecte des dossiers, la fixation des quotas, l'organisation du transport aérien, l'hébergement à destination, la surveillance sanitaire et le retour des pèlerins. L'État joue ici un rôle de coordination générale, tandis que les autorités religieuses servent d'interface entre les fidèles et l'administration. Ce système permet en théorie de réduire les conflits internes, de mieux répartir les places disponibles et de donner au hadj une base plus transparente.

⁴ Entretien réalisé avec Sanogo Moustapha, 57 ans, membre du COSIM, le 13/06/2026 à Djamourou Bouaké

Pour le pèlerinage chrétien, le mécanisme est souvent plus souple, car il dépend davantage des Églises, des communautés de fidèles et des organisateurs ecclésiastiques. L'État y intervient également, mais le plus souvent pour la délivrance des documents de voyage, le contrôle des opérateurs touristiques ou religieux, la sécurité des groupes et la régularisation des déplacements collectifs. L'encadrement prend le plus souvent la forme d'un appui institutionnel ponctuel, d'une supervision administrative ou d'une collaboration avec les responsables des confessions chrétiennes⁵. Tout cela est rendu possible grâce à la mise sur pied d'organes spécialisés.

2.1. La mise en place des organes spécialisés dans l'organisation des pèlerinages

Dès 1960, les principes qui ont guidé Félix Houphouët Boigny dans la mise en œuvre de sa politique religieuse sont la laïcité, la pluralité et la neutralité religieuse (N.F. Coulibaly, 2012 : 336). Néanmoins, à travers le ministère de l'Intérieur, l'État exerce un droit de contrôle et de protection des religions.

Houphouët Boigny intervenait auprès des religions à travers certaines figures charismatiques en les contrôlant dans le but d'avoir une main mise sur les religions. Ce qui marcha très bien du côté de l'islam, car Mamadou Coulibaly, Président du conseil économique et social, est désigné par le président comme le représentant de la communauté musulmane auprès de l'État (N.F. Coulibaly, 2012 : 339). Après le décès de ce dernier en 1985, il est remplacé par Lanzéni Coulibaly, garde des sceaux, ministre de la Justice. Cependant, ces relations n'ont pas été aussi faciles avec la communauté chrétienne, car Bernard Yago, archevêque d'Abidjan et figure de proue de la communauté chrétienne, affiche dès 1960 sa volonté d'empêcher « le pouvoir temporel d'exercer son autorité sur le pouvoir spirituel ».

Plusieurs organes musulmans ont été créés dans le but d'organiser les fidèles. La plupart d'entre eux avaient pour but l'organisation du hadj. Cependant, la première structure musulmane créée uniquement pour l'organisation du Hadj en Côte d'Ivoire vers la fin des années 1978 est l'Association Musulmane pour l'Organisation du Pèlerinage à la Mecque (AMOP). Ceux-ci avaient noué des liens très politisés avec Houphouët de qui ils percevaient des subventions pour l'organisation du pèlerinage à la Mecque. Avec l'argent, Houphouët arrivait à manipuler les associations musulmanes autour desquelles était organisé un système d'escroquerie et de corruption, surtout lorsqu'il s'agissait de l'organisation du pèlerinage à la Mecque où l'État apportait une forte subvention pour garantir son succès (N.F. Coulibaly,

⁵ Entretien réalisé avec Abbé Emmanuel, 71 ans, prêtre à Tafiré, le 13/05/26 au diocèse de Tafiré

2012 : 347). Ce qui montre à quel point l'État était impliqué dans la gestion des affaires musulmanes en Côte d'Ivoire et précisément dans l'organisation du hadj.

Ne voulant favoriser aucune religion, Houphouët Boigny intervenait également au sein de la communauté chrétienne. Étant donné qu'au début des années 1960, les pèlerinages chrétiens n'étaient pas vulgarisés, Félix Houphouët Boigny est intervenu dans plusieurs domaines, tels que la construction des édifices religieux, les journées de rencontres et de prières, la participation aux fêtes chrétiennes, tels que la Noël, la Pâque, l'Ascension, l'Assomption, la Pentecôte et la Toussaint.

Au fil du temps, des agences spécialisées dans l'organisation du pèlerinage chrétien se créent. Ces agences se réclament toutes être à même de construire le projet, d'intégrer toute la dimension spirituelle du voyage tout en étant extrêmement responsables et professionnelles dans les aspects les plus concrets d'organisation, de confort et de sécurité (Le sens du pèlerinage, 2017).

2.2. Les objectifs et missions des services d'organisations du pèlerinage chrétien et du hadj

L'État ivoirien est toujours intervenu d'une manière ou d'une autre dans la gestion des pèlerinages en Côte d'Ivoire. Cette intervention se fait à travers les nombreuses subventions octroyées aux associations et aux structures en charge du pèlerinage, ou en passant par des personnes physiques. Le rôle de la Direction générale des Cultes étant d'encadrer, d'organiser et d'assurer le suivi du pèlerinage chrétien et du hadj⁶. En effet, à travers des structures privées ou étatiques, l'État subventionne équitablement les pèlerinages depuis l'accession du pays à l'indépendance.

L'islam, en dépit des périodes de marginalisation, a vu ses fidèles subventionnés pour le pèlerinage à la Mecque. Cette période de marginalisation, dont parlent certains auteurs, comme Ludovic Lado (2016 : 57), n'a pas vraiment touché le secteur du pèlerinage. Selon lui, « après une période initiale de marginalisation de l'islam au profit du christianisme, les musulmans, à la faveur de l'avantage démographique, des crises politiques et des mutations religieuses se sont organisées pour être plus visibles » (L. Lado, 2016 :59). En réalité, les gouvernants ont toujours eu besoin de toutes les franges de la société pour asseoir leur pouvoir. Ainsi, en dépit des rixes qui ont pu exister entre certains gouvernants et la communauté

⁶ Article 29 du décret n° 2011-388 du 16 novembre 2011 portant organisation du ministère d'État, ministère de l'Intérieur et de la sécurité.

musulmane, ceux-ci ont su s'y approcher et accorder des subventions pour le hadj, tout comme pour les pèlerinages chrétiens.

Dans les années 1990 et 2000, la communauté musulmane est convoitée pour son potentiel électoral. Les présidents ivoiriens, pendant cette période, ont souvent usé de la méthode de la cooptation des personnages influents et des associations religieuses musulmanes afin d'avoir l'adhésion de la communauté. C'est dans ce cadre qu'Henri Konan Bédié, en plus de participer à la réhabilitation de plusieurs mosquées, s'engagera à prendre en charge sous fonds propres, tous les ans, les frais de pèlerinage de 2000 pèlerins à la Mecque (N.F. Coulibaly, 2012 :102). Toutes ces actions sont menées dans le but d'attirer la communauté musulmane, car l'électorat chrétien était considéré comme acquis. Ainsi, les largesses du président étaient dirigées vers les musulmans.

Le Président Laurent Gbagbo n'est pas resté en marge de cette politique. Il a également mené de nombreuses actions en faveur des musulmans ivoiriens. Il ira plus loin en ouvrant

une ambassade de Côte d'Ivoire à Ryad pour que le pèlerinage à la Mecque soit facilité... Le Président ivoirien poursuit par la même occasion en faisant la promesse aux musulmans de leur confier l'organisation entière du hadj, un vœu pieux du Cosim qui sollicitait depuis bien des années l'avènement du bureau ivoirien du hadj et de la 'oumra'. Sous Laurent Gbagbo, la prise en charge en 2007 par l'État ivoirien de 2000 pèlerins musulmans qui n'avaient pas pu effectuer le pèlerinage de 2006 (appelé pèlerinage 2006 bis), la baisse du cout du pèlerinage (1,5 million au lieu de 2 à 3 millions de F CFA) (N. F. Coulibaly, 2012 : 102)

Ainsi, il prouvait son attachement à cette communauté. Ces actions n'empêchent pas ces gouvernants de subventionner les pèlerinages chrétiens, car plusieurs subventions sont octroyées à différents groupements chrétiens pour des pèlerinages dans des lieux saints à travers le monde.

Depuis quelques années, les pèlerinages chrétiens et le hadj en Côte d'Ivoire sont subventionnés par l'État à travers la Direction générale des Cultes (DGC). Ceci, certainement, dans le but de subventionner de manière équitable les activités des religions. En 2019, 300 chrétiens protestants évangéliques ont été subventionnés par l'État pour participer à la fête du Tabernacle à Jérusalem (S. Beyniouah, 2019). Cette prise en charge a été allouée à travers la Direction générale des Cultes. Plusieurs autres groupements chrétiens obtiennent des prises en charge pour des pèlerinages dans des lieux saints à travers le monde. Toutefois de nombreuses préoccupations demeurent.

3. Les difficultés et conséquences du système de gestion du pèlerinage chrétien et du hadj

Malgré cette organisation étatique, la gestion du pèlerinage chrétien et du hadj reste marquée par de nombreuses difficultés. Il s'agit entre autres de la coordination entre l'administration et les acteurs religieux. Du cout élevé du pèlerinage chrétien et du hadj. À cet effet, bien de fidèles doivent mobiliser des ressources familiales ou communautaires considérables afin de faire face aux énormes dépenses liées au transport, au logement, aux soins et aux formalités administratives⁷. La gestion opaque des procédures suscite des accusations de favoritisme, de surfacturation ou de détournements fréquents et de mauvaise répartition des places.

Ainsi, dans un contexte de forte demande, la rareté de places peut susciter des soupçons et fragiliser la légitimité des institutions chargées de l'organisation. S'ajoutent à cela les difficultés de logistique internationale. Le hadj dépend largement des conditions fixées par le pays d'accueil. L'État ivoirien doit donc composer avec des contraintes externes qu'il ne maîtrise pas entièrement. Le pèlerinage chrétien, bien que souvent moins centralisé, n'échappe pas non plus aux aléas du transport, des assurances, des autorisations et de la coordination avec les structures ecclésiales et touristiques étrangères⁸. En dehors de l'État, un nombre pléthorique de structures s'impliquent dans cette organisation. Ainsi, ses structures et agences de voyages se bousculent dans le but de bénéficier des subventions accordées par l'État. Toutefois, certaines d'entre elles n'arrivent pas à honorer leurs engagements auprès des pèlerins⁹.

3.1. Les difficultés d'organisation du hadj et du pèlerinage chrétien

Les structures privées et les associations religieuses accusent souvent le gouvernement de vouloir s'accaparer l'organisation du pèlerinage. Avant 2011, l'organisation des pèlerinages était assurée par différents groupements religieux et les compagnies de voyage avec souvent une intervention de l'État à travers les subventions. Depuis 2011 c'est la Direction générale des Cultes qui s'en charge en encadrant les différentes structures. Conformément au décret N° 2011-388 du 16 novembre 2011, elle a pour rôle essentiel, la gestion et l'encadrement du fait religieux¹⁰. Cependant, cet encadrement n'est pas toujours à la hauteur des attentes des

⁷ Entretien réalisé avec Gaoussou Fofana, 62 ans, iman à Teguéré, le 12/07/26 à Korhogo

⁸ Entretien réalisé avec Kouakou Koffi Jule, 72 ans, instituteur à la retraite, ancien responsable à l'Église catholique, le 09/06/26 au Sinistré (Korhogo)

⁹ Entretien réalisé avec Gaoussou Fofana, 62 ans, iman à Teguéré, le 12/07/26 à Korhogo

¹⁰ Interview accordé par monsieur Konaté Zoumana, Directeur de la promotion de la liberté religieuse de la Direction générale des cultes à Nouvelle Afrique, mise en ligne le 27 février 2020, <https://nouvelleafrique.org/interview-kouyate-zoumana-directeur-de-la-promotion-de-la-liberte-religieuse-de-la->

différentes communautés, surtout lorsque de nouvelles modalités sont instaurées. Selon François Konan, Dr Dao Diaby Aminata, Directrice générale des cultes au ministère de l'Intérieur de Côte d'Ivoire, avait été relevée de ses fonctions de responsable parce que :

les musulmans n'auraient pas du tout apprécié son séminaire organisé pour faire le bilan du Hadj 2012, alors même que des pèlerins étaient encore en Arabie Saoudite. Elle aurait fixé le cout du Hadj 2013 à 2 millions. Ce qui serait compréhensible compte tenu de la cherté de la vie en Arabie Saoudite. Concernant le pèlerinage chrétien, elle aurait changé les dates alors que chaque date correspond à un événement spirituel précis pour les chrétiens. Avec la nouvelle équipe, certains chrétiens ont souhaité qu'il soit créé un commissaire du pèlerinage, comme c'est le cas du hadj qui serait rattaché à la direction générale des cultes. Son rôle serait de centraliser et de planifier les activités du pèlerinage sous la surveillance de la direction des cultes, etc. » (F. Konan, 2013)

En 2013, l'Église catholique ivoirienne accuse la Direction générale des Cultes de ne pas associer les chrétiens catholiques à l'organisation du pèlerinage à Lourdes. Un nombre important de pèlerins n'ont pas reçu le visa pour le voyage, car la Direction générale des Cultes aurait confié l'organisation à une agence de voyages fichée comme favorisant l'immigration clandestine. Cela a alors occasionné le rejet de 108 pèlerins sur les 200 présentés (G. Gnamien, 2013).

La gestion des deux communautés est jugée opaque et les statistiques donnent l'impression que l'État finance plus le hadj musulman que le pèlerinage chrétien. En effet, le nombre de pèlerins musulmans subventionné en 2022 dépasse largement celui des chrétiens. Sur 4527 personnes prévues pour le Hadj en 2022, 2942 sont partis sur le compte de l'État, soit 64,98 %. Nous n'avons pas les statistiques des chrétiens qui ont effectué le pèlerinage sur fonds propres, en cette période. Les 1585 musulmans qui ont effectué le Hadj sur fonds propres atteignent presque le nombre de chrétiens financés par l'État. Cela est dû au nombre pléthorique de musulmans qui vont à la Mecque. Cette situation vient confirmer cette gestion irrationnelle des deux communautés.

Madame Chantal Ouattara, secrétaire générale du Comité paroissial de Notre Dame de Treichville, faisait remarquer en 2009, à propos des pèlerinages chrétiens, que ceux-ci n'ont pas de périodicité fixe. Selon elle, les chrétiens catholiques vont solliciter la vierge Marie, afin qu'elle intercède auprès de son fils, pour obtenir la guérison. Ainsi, Lourdes et Fatima attirent également de nombreux fidèles à la recherche de guérison (Religion : Le pèlerinage chrétien, assez méconnu en Côte d'Ivoire, 2009). La recherche de la guérison et bien d'autres actions

[direction-generale-des-cultes-la-direction-generale-des-cultes-encourage-islamo-chretien/](#), consulté le 15/ 07/ 2025.

emmène les chrétiens à effectuer plusieurs pèlerinages à divers endroits et par différentes obédiences. En 2022, par exemple, l'État finance, à différentes dates, le pèlerinage de 225 chrétiens évangéliques pour la Pentecôte, 273 catholiques, 207 évangéliques pour le Tabernacle, 317 catholiques et évangéliques en Turquie, 161 catholiques en Israël pour la nativité en décembre, 500 catholiques à Yamoussoukro. En plus plusieurs pèlerinages sont financés pour les églises révélées d'Afrique (N.F. Coulibaly, 2012 : 80). Ce qui rend parfois difficile l'inventaire exact du nombre de chrétiens qui effectue le pèlerinage. Toutefois la gestion de toutes ces actions entraîne des conséquences.

3.2. Les conséquences de la gestion du hadj et du pèlerinage chrétien par l'État de Côte d'Ivoire

La gestion du hadj et du pèlerinage chrétien fait ressortir de nombreuses conséquences. À cet effet, nous avons l'affaiblissement de la confiance des fidèles envers l'État et les instances religieuses. Lorsqu'un pèlerinage est mal organisé, les croyants ont le sentiment que leur foi a été instrumentalisée ou négligée. La gestion du sacré devient alors un test de crédibilité pour les autorités étatiques, qui doivent prouver leur capacité à agir avec efficacité et impartialité. Les tensions autour de l'organisation du hadj et du pèlerinage chrétien contribuent sans nul doute à la recomposition du leadership religieux. Les associations, conseils et coordinations qui réussissent à mieux représenter les fidèles gagnent en influence, tandis que les structures jugées inefficaces perdent en légitimité (F. Konan, 2013).

Toutefois, la gestion étatique des pèlerinages a une conséquence plus large sur la construction de la citoyenneté religieuse en Côte d'Ivoire. En encadrant à la fois le hadj et le pèlerinage chrétien, l'État montre qu'il ne se limite pas à une politique de tolérance passive, il se présente comme garant du droit des croyants à accomplir leurs devoirs religieux dans des conditions acceptables. Cette posture contribue à la stabilité sociale, mais elle implique aussi une responsabilité accrue, celle de gérer le religieux avec justice, efficacité et transparence (M. Madjessou, 2018).

En outre, l'implication de l'État entraîne des coûts financiers importants. L'organisation des missions d'encadrement, la mobilisation des personnels administratifs et sanitaires ainsi que les opérations logistiques représentent des dépenses publiques parfois élevées. Ces ressources pourraient faire l'objet de débats quant à leur efficacité et à leur répartition dans un contexte de besoins sociaux importants (Banque mondiale, 2023). Par ailleurs, les dysfonctionnements organisationnels observés certaines années, notamment les retards de vols, les difficultés d'hébergement ou les lenteurs administratives, peuvent affecter la satisfaction des pèlerins et

nuire à l'image de l'administration publique (Organisation de la Coopération islamique, 2021). Enfin, certains acteurs religieux estiment que l'intervention de l'État peut parfois limiter l'autonomie des organisations confessionnelles dans la préparation des pèlerinages, créant ainsi des tensions entre les autorités administratives et les responsables religieux (A. Mary, 2002 : 168).

Par ailleurs, malgré les difficultés, il faut souligner que certaines conséquences demeurent positives. L'une des principales conséquences positives est l'amélioration de l'organisation administrative des pèlerinages. Depuis les réformes engagées par les autorités ivoiriennes, l'encadrement des pèlerins est devenu plus rigoureux grâce à une meilleure coordination entre les ministères concernés, les agences de voyages et les organisations religieuses (Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, 2023). Cette organisation permet de réduire les fraudes, d'assurer un meilleur suivi des inscriptions et de renforcer la sécurité des voyageurs. Toutefois, la gestion publique favorise la protection des pèlerins. Les autorités mettent en place des dispositifs sanitaires, des équipes médicales et des accompagnateurs chargés d'assister les participants durant leur séjour.

Cette politique contribue à limiter les risques liés aux déplacements de masse et aux conditions climatiques parfois difficiles en Arabie Saoudite ou dans d'autres lieux de pèlerinage¹¹. L'intervention de l'État renforce également la cohésion nationale. En accompagnant aussi bien les pèlerinages musulmans que chrétiens, les pouvoirs publics manifestent leur volonté de traiter équitablement les principales communautés religieuses. Cette approche participe au dialogue interreligieux et à la consolidation de la paix sociale dans un pays marqué par des crises politiques passées (F.A. Akindès, 2004 : 40). Enfin, cette gestion améliore les relations diplomatiques de la Côte d'Ivoire avec les pays d'accueil des pèlerinages, notamment le Royaume d'Arabie Saoudite, la France, l'Israël, etc., grâce à une coopération régulière sur les questions de visas, de quotas et de sécurité¹²

¹¹ Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2015), *public health for mass gatherings: key considerations*. Genève, <https://www.who.int>, consulté le 16/06/2026.

¹² Ministère des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire (2023), *Coopération bilatérale avec le Royaume d'Arabie saoudite*, <https://arabiasaoudite.diplomatie.gouv.ci>, consulté le 16/07/26

Conclusion

L'histoire de la gestion du hadj et du pèlerinage chrétien en Côte d'Ivoire montre que l'État n'est pas un simple observateur du religieux, mais un acteur central de son organisation. En encadrant les déplacements, en fixant les règles et en coordonnant les acteurs, il cherche à transformer des pratiques spirituelles en dispositifs gouvernables. Toutefois, cette intervention produit aussi des tensions, des critiques et des effets inattendus, notamment lorsque les contraintes administratives, les couts ou les rivalités institutionnelles pèsent sur les fidèles. Ainsi, l'étude des pèlerinages chrétiens et du hadj révèle, au-delà de la religion, une dimension essentielle de la manière dont l'État négocie en permanence avec le sacré pour préserver l'ordre public et l'équilibre confessionnel.

Sources et bibliographie

Sources orales

N°	Nom, prénoms et âge de l'informateur	Dates et lieux de l'entretien	Qualité et profession de l'informateur	Principaux thèmes abordés
1	Abbé Emmanuel 71 ans	13/05/26 à Tahiré	Prêtre à l'Église catholique	L'organisation du pèlerinage chrétien
2	Bintou Sidibé, 66 ans	22/06/2026 à Korhogo	Ménagère musulmane	Les dérives de l'organisation du hadj
3	Gaoussou Fofana 62 ans	12/07/2026 à Korhogo	Imam	Le rôle des guides religieux dans la gestion du hadj
4	Kouakou Koffi Jule 72 ans	09/06/26 à Korhogo	Instituteur à la retraite responsable d'église	Les organisations religieuses dans la gestion du pèlerinage
5	Kouakou Martial, 61 ans	12/04/26 à Korhogo	Éducateur à la retraite et ancien choriste de l'église catholique	Les pèlerinages
6	Sanogo Moustapha 57 ans	13/06/2026 à Bouaké	Directeur d'école islamique et Membre du COSIM	Les rapports entre l'État et les organisations religieuses islamiques

Bibliographie

Agence de Presse Africaine (APA), 2009, « Religion : Le pèlerinage chrétien, assez méconnu en Côte d'Ivoire », *Abidjan News*, du 22 mars 2009, <https://news.abidjan.net/articles/324363/>, consulté le 13/06/2026

AKINDES Francis Augustin, 2004, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, Dakar, CODESRIA, 51p.

Banque mondiale, 2023, « Côte d'Ivoire : Vue d'ensemble », *Groupe de la Banque mondiale*, <https://www.banquemondiale.org>, consultées le 17/07/2026

BAVA Sophie et BOISSEVAIN Katia, 2013, *Les pèlerinages musulmans : circulations, réseaux et enjeux contemporains*. Paris : Karthala, 346 p.

BEYNIIOUAH Si., 2019, « Célébration de la fête des tabernacles 2019 : 300 chrétiens protestants évangéliques ivoiriens en Israël », *Le Jour Plus*, n°4191, [https : //dgcultes-ci.net/](https://dgcultes-ci.net/), consulté le 11/07/2026

COULIBALY Félicien Navigué, 2012, « Connexions entre politique et religieux en Côte d'Ivoire : 2000-2010 », *Revue d'Histoire et d'Archéologie africaine (Godo Godo)*, n°22, p.88-105.

COULIBALY Félicien Navigué, 2012, « Houphouët-Boigny, le pouvoir politique et les religions en Côte d'Ivoire : 1960-1990 », *Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle*, n°106, p. 335-351.

GNAMIEN Gérard, 2013, « Religion : de graves révélations sur l'organisation du pèlerinage chrétien », *l'infodrome*, <https://www.linfodrome.com/societe/13165>, consulté le 19/06/2026

LADO Ludovic, 2016, « Des religions qui réveillent et de celles qui endorment », *Revue Projet*, n° 351, éd. C.E.R.A.S, p. 57-64.

MADJESSOU Magloire, 2018, « En Côte d'Ivoire, des pèlerins ivoiriens se plaignent d'escroquerie », *Lacroix Africa*, <https://africa.la-croix.com> consulté le 14/06/2026.

MARY André, 2002, *Le défi du pluralisme religieux en Afrique*, Karthala, Paris, 213p.

Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, 2023, *Rapports sur l'organisation du Hadj*, <https://www.hadj-ci.org>, consulté le 15/06/2026

Ministère des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire, 2023, Coopération bilatérale avec le Royaume d'Arabie saoudite, <https://arabiesaoudite.diplomatie.gouv.ci>, consulté le 16/07/26

Organisation de la Coopération islamique, 2021, *Rapport sur l'organisation des pèlerinages*, <https://www.oic-oci.org/fr/>, consultée le 17/07/2026

Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2015, *public health for mass gatherings: key considerations*. Genève, <https://www.who.int>, consulte le 16/06/2026,

Osborne Stephen P. 2006, *The New Public Governance? Public Management Review*, <https://doi.org/10.1080/147>, consulté le 18/07/2026